



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 27 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 19 mai 2021		
Date d'affichage 19 mai 2021		
Délibération n° 2021-26		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Avis sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures et cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

DELGADO Alexandra donne procuration à GARRON André,
PONROY Nathalie donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var a été validé par le comité de pilotage de la révision du plan le 15 décembre 2020 et a reçu, le 10 mars 2021, un avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST) du Var.

Compte tenu des compétences exercées par les collectivités territoriales dans les divers secteurs susceptibles d'améliorer la qualité de l'air, celles-ci sont des partenaires majeurs du nouveau plan.

VU le Code de l'environnement et notamment l'article R222-21 ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29 :

AR Prefecture

083-218301307-20210527-202126-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

VU la saisine de Monsieur le Maire de Solliès-Pont en date du 16 mars 2021 par laquelle Monsieur le Préfet du Var demande l'avis de la commune sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ;

VU le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var et ses fiches actions, ci annexés ;

VU l'évaluation réalisée par Atmosud, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-annexée ;

VU l'évaluation environnementale du PPA requise au titre des articles R122-17 et R122-18 du code de l'environnement, ci annexée ;

CONSIDERANT l'ambition forte exprimée par ce PPA au travers de ses objectifs, de son programme d'actions, des échéances présentées, de ses outils de pilotage et d'évaluation ;

CONSIDERANT l'intérêt important que la commune de Solliès-Pont accorde à la résorption des pollutions et nuisances environnementales sur son territoire et à l'amélioration de la santé publique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var.

La présente délibération sera transmise au Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



AR Prefecture

083-218301307-20210527-202126-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021